



SAV très très long, que puis je faire ?

Par **Anthony Jones**, le **20/06/2018** à **15:41**

Bonjour.

J'ai acheté une trottinette électrique dans une boutique à Paris.

Une semaine après l'achat, elle tombe en panne.

Je la ramène au magasin ou le vendeur la prend en charge en me disant qu'elle sera réparée dans la semaine.

Cela fait maintenant 1 mois, chaque semaine il me dit qu'il l'aura la semaine prochaine, mais toujours rien.

Que puis je faire ?

Ai je le droit à un remboursement ou lui demander de me donner une trottinette neuve ?

Merci d'avance pour votre aide

Fréko

Par **janus2fr**, le **20/06/2018** à **16:25**

Bonjour,

Si la réparation ne peut pas être faite en un mois, oui, vous pouvez vous faire rembourser.

Voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

[citation]La procédure est gratuite.

Vous devez choisir entre la réparation et le remplacement du bien non conforme. En cas de différence de coût manifeste entre les 2 options, le vendeur peut imposer l'option la moins chère.

Si ces 2 options :

sont impossibles (par exemple si la fabrication a été arrêtée)

[fluo]ou ne peuvent pas être mises en œuvre dans le mois suivant votre réclamation[/fluo]
ou vous créent un inconvénient majeur,

vous pouvez alors :

vous faire rembourser intégralement (en rendant le produit),
ou vous faire rembourser en partie (en gardant le produit).

Vous pouvez aussi demander des dommages-intérêts en justice si le défaut de conformité

vous a causé un préjudice que vous êtes en mesure de prouver, comme la privation d'usage.
Exemple : vous n'avez pas pu utiliser votre lave-linge.[/citation]